

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**Assistance Maîtrise d'ouvrage
Moins-value**

N° AD-2026-02-12-02

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la décision de la CAO en date du 30 juillet 2025, de ne pas donner suite à la consultation du marché à performance.

Considérant qu'il était prévu au BP 2025 le montant de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché à performance de l'éclairage public.

Considérant la modification des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, proposée par la CERSUD

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le - 3 MARS 2026

ID : 034-213401359-20260212-AD2026_02_12_02-AR

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition de moins-value de la Société CERSUD,

Marché initial	10 000.00 € ht
Moins-value prestations de suivis	4 300.00 € ht
Nouveau montant du marché	5 700.00 € ht

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 27 FEV. 2026

Et publication ou notification

Du - 3 MARS 2026

Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 12 février 2026

Le Maire



Jean-François GUIBBERT